



Directeur de la publication :
Jean-Louis Brison, Inspecteur d'académie
N°ISSN : 1281-1785
Inspection académique de la Haute-Saône
5, place Beauchamp
BP 419 – 70013 VESOUL CEDEX
Téléphone : 03-84-78-63-00
Télécopie : 03-84-78-63-63

le Bulletin départemental de l'Inspection Académique de la Haute-Saône



SOMMAIRE

1- INFORMATIONS GENERALES

- Recherche d'enfants page 2
- Langues vivantes – Habilitation page 2
- Formulaire candidature habilitation provisoire page 3
- Campagne de solidarité JPA en 2006 page 4
-

2- RESSOURCES HUMAINES

- Action sociale personnel éducation nationale page 5
- Permutations informatisées page 5
- Admission à la retraite à compter de la rentrée 2007 page 6
- Appel à candidature écoles françaises internationales page 6
- Préavis mouvement départemental des enseignants du 1^{er} degré page 6
- Plan de formation continue 2006/2007 : page 7
 - * appel d'offre de formation page 8
 - * fiche réponse page 9
 - * calendrier conférences pédagogiques page 10
 - * projet académique 2005/2009 page 11 et 12
 - * cahier des charges 2006/2007 page 13
 - * prévision des dépenses page 14

3- EXAMENS ET CONCOURS

- Examen certificat formation générale page 15

EDITORIAL :

La répartition des emplois d'enseignant dans les écoles du département occasionne, chaque année, une mobilisation attentive des parents, des élus et des enseignants. Il faut s'en féliciter.

L'école est l'instrument essentiel de la promotion des chances et de la justice dans une République. Les comités locaux d'éducation ont été l'occasion, une fois encore, de mesurer la profondeur de l'attachement de tous à ses valeurs.

Avec ce bulletin départemental, nous entrons dans la préparation du mouvement de nomination des enseignants. Nous initions également la réflexion sur le prochain plan de formation continue. Ces deux opérations visent à renforcer la qualité de notre enseignement. Elles requièrent autant de soin que la réalisation de la carte scolaire.

Je souhaite bientôt vous préparer une nouvelle maquette pour ce bulletin départemental afin de renforcer, de manière instructive, les liens entre les écoles et l'inspection académique. Entre autre, je compte utiliser cet outil pour publier le maximum d'informations sur les réalités de l'enseignement en Haute-Saône.

Jean-Louis Brison

1 - INFORMATIONS GENERALES

RECHERCHE D'ENFANTS

Réquisition du Ministère de la Justice, concernant l'enfant :

- ABDOU Myriam née le 07 février 2005

Sur demande de l'inspection académique du Lot et Garonne :

- DELAURIER Thomas
- LURINE Anthony
- RIVA Nicky

Si ces enfants sont scolarisés dans une école de la Haute-Saône, veuillez le signaler d'urgence à la division des élèves et de la pédagogie au : **03 84 78 63 51**

LANGUES VIVANTES : HABILITATION

Les enseignants désirant passer une habilitation en langue vivante (allemand et / ou anglais) sont priés de s'inscrire sur le formulaire ci-joint. Il s'agit d'un dispositif en deux temps, qui prévoit :

- un entretien à l'issue duquel est délivrée une habilitation provisoire, qui permet de vérifier les compétences linguistiques et culturelles des candidats ainsi que leur connaissance des textes officiels
- une visite de classe suivie d'un entretien, débouchant sur une habilitation définitive.

La circulaire n° 2001-222 du 29 octobre 2001, parue au BO n°41 du 8 novembre 2001 renseigne sur la procédure et le déroulement des opérations d'habilitation.

Le BO hors série n°4 du 29 août 2002 renseigne sur les programmes transitoires du cycle 3 et les programmes définitifs des cycles 2 et 3 de l'enseignement des langues à l'école primaire.

La date limite des candidatures à cette session est fixée au **vendredi 10 février 2006**.

Une réunion d'information sur le déroulement des épreuves aura lieu à l'inspection académique après le dépôt de candidature **le mercredi 1^{er} mars 2006 à 9h**.

Le calendrier des épreuves est fixé de la façon suivante :

- mercredi 5 avril 2006 pour l'habilitation en anglais (IUFM de Vesoul)
- mercredi 12 avril 2006 pour l'habilitation en allemand (IA de Besançon).

Il est possible d'obtenir des renseignements complémentaires en s'adressant à Suzy Antoine, conseillère pédagogique en langues vivantes, à l'Inspection académique.

(tél : 03 84 78 63 17) ou par email : suzy.antoine@ac-besancon.fr

**CANDIDATURE “HABILITATION PROVISOIRE
POUR L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES”**

NOM – PRÉNOM :

Date de naissance :

Grade (Instituteur ou P.E.)

Affectation (préciser école, Circonscription et n° de tél)

.....

Adresse personnelle :

.....

Téléphone

**Demande à passer l'habilitation pour enseigner une langue vivante
(cochez la case correspondant à votre choix) :**

ANGLAIS ALLEMAND

Avez-vous déjà passé une habilitation

OUI

NON

Si **OUI**, précisez les circonstances (lieu, année, etc....) :

.....

Fait à, le

Signature :

**A RETOURNER à l'INSPECTION ACADEMIQUE de HAUTE -SAONE – à l'attention de Mme Antoine conseillère
pédagogique en LVE – 5, Place Beauchamp – 70000 VESOUL**



CAMPAGNE DE SOLIDARITÉ DE LA JEUNESSE AU PLEIN AIR 19 JANVIER – 12 FÉVRIER 2006

Chaque année, depuis 60 ans, la Jeunesse au Plein Air organise une campagne de solidarité pour aider les enfants des familles les plus modestes à partir en vacances collectives (centres de vacances, mini camps).

En 2005, 10 520 € ont été collectés en Haute-Saône, 127 bourses ont pu être distribuées.

La campagne 2006 sera lancée le 19 janvier à l'école élémentaire de Scey-sur-Saône et elle se déroulera jusqu'au 12 février.

TOUS CONCERNÉS

Tous les établissements scolaires publics sont destinataires du matériel nécessaire à la campagne (vignettes, affiches...).

Les vacances sont un temps essentiel dans l'éducation de l'enfant.

Enseignants, enfants, parents, amis de l'école, tous sont concernés.

Mobilisons-nous pour cette campagne de solidarité.

SOLIDARITÉ – CITOYENNETÉ

La JPA met à la disposition des enseignants des nouveaux dossiers pédagogiques. Cet outil, destiné aux 3 cycles de l'école primaire, propose des situations pédagogiques qui peuvent vous être utiles pour réfléchir, aborder et pratiquer la solidarité et la citoyenneté avec vos enfants. Le dossier comprend des fiches destinées aux enseignants et aux élèves : solidarité en classe, solidarité internationale, accepter la différence, connaître les différents pictogrammes liés aux handicaps ... sont quelques-uns des thèmes abordés.

Chaque école a reçu un dossier en octobre.

Le dossier est également téléchargeable sur www.jpa.asso.fr

2 - RESSOURCES HUMAINES

ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES PERSONNELS DE L'EDUCATION NATIONALE (ANNEE 2006)

Les agents de l'état, titulaires, stagiaires, auxiliaires, contractuels de plus de 6 mois, peuvent bénéficier de prestations inter ministérielles (P.I.M.) et d'actions sociales d'initiatives académiques (A.S.I.A.) concernant la garde de jeunes enfants et les séjours d'enfants

Les aides seront attribuées en fonction des crédits disponibles.

Pour toute information relative aux différentes prestations existantes, aux conditions d'attributions, à la demande de formulaire, s'adresser à l'inspection académique – Division des ressources humaines – Bureau de l'action sociale.

Dans le cadre de l'action sociale interministérielle, la SRIAS met en place une nouvelle prestation d'action sociale : l'aide à domicile par titre emploi service (adTES)

Cette nouvelle prestation permet aux fonctionnaires titulaires, contractuels bénéficiant d'un contrat supérieur à 6 mois, de bénéficier selon leurs ressources d'une participation de l'Etat pour financer des services à domicile. Pour y prétendre l'agent doit être dans une des situations suivantes :

- en cas de maternité ou d'adoption, pendant une période d'un mois avant et jusqu'à un mois après le congé de maternité
- en cas d'hospitalisation
- pour suivre une formation éloignée de votre domicile entraînant une augmentation d'au moins une heure le temps de transport habituel
- en cas de temps d'horaires de travail décalé, si les obligations régulières de service conduisent l'agent à débiter son travail avant 7 heures ou quitter au de la de 20 heures
- pour les agents reconnus handicapés par la COTOREP

La gestion des titres est confiée à la Mutuelle de la Fonction Publique 33 rue de la banque à Vesoul

Pour tout renseignement, un numéro unique d'appel : 0821 220 215 (0,15 €/minute)

Un site internet www.ad-TES.net

Les formulaires de demande peuvent être retirés auprès du service social

Mme THERIOT assistante sociale des Personnels reste à votre disposition pour tout renseignement au 03 84 78 63 48 à l'inspection d'académie 5 place Beauchamp Vesoul

PERMUTATIONS INFORMATISEES

BO n°36 du 6 octobre 2005

Les personnels souhaitant demander un exéat au titre du rapprochement de conjoint et qui ont eu connaissance de la mutation de leur conjoint après la fermeture du serveur internet (25 novembre 2005) devront participer au mouvement national. **Un formulaire est à retirer à l'inspection académique, division des ressources humaines et à retourner pour le 22 février 2006 délai de rigueur.**

J'attire votre attention sur le fait que seuls les personnels qui auront préalablement participé au mouvement informatisé, et ceux dont la mutation du conjoint est connue après le 28 février 2005 pourront participer au mouvement complémentaire manuel.

ADMISSION A LA RETRAITE A COMPTER DE LA RENTREE SCOLAIRE 2007

Les professeurs des écoles et les instituteurs désireux de **solliciter leur admission à la retraite à compter de la rentrée scolaire 2007 voudront bien adresser, par la voie hiérarchique pour le 28 février 2006 la demande officielle correspondante établie sur papier libre.**

Cette mesure est nécessaire pour permettre d'assurer une bonne gestion des personnels et des postes.
Les admissions à la retraite sont prononcées à la rentrée scolaire.

Seules pourront être accordées sur demande, au-delà de la rentrée 2007, les retraites

- pour invalidité
- aux femmes fonctionnaires, mère d'un enfant de plus d'un an atteint d'une invalidité au moins égale à 80%, ou encore dont le conjoint est atteint d'une infirmité ou d'une maladie incurable le plaçant dans l'impossibilité de travailler.
- Aux femmes fonctionnaires, mères de trois enfants et comptabilisant plus de quinze années de services effectifs.

APPEL A CANDIDATURE RENTREE 2006

Quatre postes de résident offerts aux instituteurs(trices) ou professeurs des écoles titulaires sont vacants et quatre susceptibles de l'être dans les Ecoles Françaises Internationales d'Arabie Saoudite.

Contacts : du samedi au jeudi.

Al Khobar : N° de téléphone : 00 966 3 887 08 96
Télécopie : 00 966 3 887 08 91
E-mail : efkprov@yahoo.fr

Djeddah : N° de téléphone : 00 966 2 691 56 62
Télécopie : 00 966 2 639 05 40
E-mail : lyceefrancaisjeddah@yahoo.fr

Riyad : N° de téléphone : 00 966 1 274 17 33 ou 00 966 1 274 17 35
Télécopie : 00 966 1 274 17 39
E-mail : efriyad@cyberia.net.sa

PREAVIS POUR LE MOUVEMENT DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRE

Les préavis se feront par internet (se référer à la circulaire spéciale mouvement qui sera envoyée **par internet uniquement** sauf dans les établissements ne possédant pas de connexion).



PLAN de FORMATION

2006/2007

Voici 5 documents concernant l'appel d'offre du plan de formation 2006/2007 à destination des écoles, réseaux et équipes de circonscriptions.

Vous y trouverez :

- Les dates d'ouverture et de fermeture de l'appel d'offre
- Un descriptif succinct des priorités académiques et départementales affichées pour 2006/2007, dans lesquelles toute demande de stage doit s'inscrire.
- fiche à retourner (en deux exemplaires) pour toute demande de stage pour l'année 2006/2007

APPEL A OFFRE DE FORMATION : 2006/2007 dispositifs écoles, circonscriptions, réseaux

L'offre de formation 2006/2007 devra prendre en compte les priorités repérées dans le cahier des charges national et académique (consultable sur le site de l'académie "projet académique de formation 2005-2009"). Les priorités fixées sur le département et s'insérant dans celles du projet académique sont les suivantes :

1. *Maîtrise de la langue (orale, écrite)*
2. *Enseignement des langues vivantes*
3. *Aide aux élèves handicapés ou en difficulté (scolaire, comportementale)*
4. *Enseignement des mathématiques*
5. *Mise en œuvre des circulaires parues :*
 - 5.1. *Liaisons 1er / 2ème degré - écoles-collège ;*
 - 5.2. *Liaisons inter-cycles (accompagnement dans l'élaboration des projets d'écoles) ;*
 - 5.3. *Formation à l'Éducation à l'Environnement vers un Développement Durable ;*
 - 5.4. *TICE et FOAD (Technologies de l'Information et de la Communication ; Formation Ouverte A Distance) ;*
 - 5.5. *Éducation à la santé (plan quinquennal de prévention) : gestes première urgence, détection des troubles du langage, santé nutritionnelle, lutte contre les conduites "déviantes"*
6. *Accompagnement des enseignants lors de l'entrée dans le métier (1er degré)*
7. *Formation des personnels*

Bien évidemment, le volet départemental comportera des dispositifs organisés à la demande des écoles ou des circonscriptions.

Dans cette perspective, **tous les stages proposés devront avoir des objectifs et des contenus cohérents et compatibles avec le cahier des charges énoncé ci-dessus afin de trouver leur légitimité dans le nouveau plan de formation 2006/2007.**

Nous vous remercions pour vos propositions.

Calendrier et modalités de l'appel d'offre 2006 / 2007

Fermeture de l'appel d'offre : **mardi 14 février 2006, délai de rigueur**

Recueil de l'offre :

- 1) Pour les écoles, RPI ou réseaux d'écoles désirant faire une offre de formation pour 2006/2007, compléter *le formulaire* en 2 exemplaires :
 - * 1 exemplaire à adresser à l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription
 - * 1 exemplaire à adresser au chargé de mission formation continue
- 2) Pour les personnes-ressources (chargés de mission, conseillers pédagogiques, autres...), désirant proposer un dispositif de circonscription ou départemental pour 2006/2007, compléter *le formulaire* en 2 exemplaires :
 - * 1 exemplaire à adresser à l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription
 - * 1 exemplaire à adresser au chargé de mission formation continue

N.B. : exemplaire adressé au chargé de mission formation continue
- par **courrier électronique** de préférence : annie.mallen@ac-besancon.fr
- à défaut par voie postale : A. Mallen, chargée formation continue
5, place Beauchamp - 70013 Vesoul cedex par FAX : 03 84 78 63 63

Dépouillement de l'offre : **mardi 7 mars 2006**

Les propositions seront examinées lors d'une commission permanente qui se réunira à 14 h salle 9 à l'inspection académique de Vesoul.

Résultats de l'offre : **jeudi 9 mars 2006**

Retour des fiches (budgétisées) définitives : **vendredi 31 mars 2006**

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le bureau de la formation continue : 03 84 78 63 25

ACADEMIE DE BESANCON

Plan académique de formation continue 2006/2007- département de HAUTE-SAONE

fiche de réponse à l'appel d'offre formation continue

(formulaire à compléter en 2 exemplaires)

Organisme : (IA / IUFM/ GRETA)	Inspection académique
Proposition de stage faite par ----->	Madame, Monsieur
Téléphone 1 (bureau) -----> 2 (mobile) ----->	03 0.....
Adresse électronique	
Type de stage : circonscription, -----> départemental académique	circonscription de: école :
Intitulé du dispositif proposé	
Objectif général (voir l'appel d'offre Haute-Saône)	
Code de priorité départementale -----> (voir le cahier des charges 2006/2007)	1 2 3 4 5 6 7 (préciser 5.1, ...) (numéro à entourer)
Objectif(s) spécifique(s)	
Description succincte du dispositif Moyens qui seront mis en œuvre pour atteindre les objectifs spécifiques (démarches, contenus, supports et activités d'apprentissage, évaluation).	
Durée de la formation exprimée en jours	
Niveau et public concerné	public : (<i>à préciser clairement</i>) cycle : nombre de stagiaires : .. (préciser le nombre de stagiaires ne nécessitant pas un moyen de remplacement : .. sans remplacement)
Période souhaitée	
Encadrement prévu ou souhaité	responsable : (Nom de l'EN pour les stages écoles, réseaux, circonscription) formateurs pressentis :
Aspects financiers : intervenants rémunérés (nombre d'heures) : matériel pédagogique (montant mini et maxi) : déplacement collectif de stagiaires (indiquer la destination + les coûts supplémentaires) :	

REMARQUE :

Aide et information : annie.mallen@ac-besancon.fr

CALENDRIER des conférences pédagogiques
(Plan académique de formation continue 2005/2006 - volet départemental 70)

Ces conférences sont largement ouvertes aux enseignants du deuxième degré également.

*******Merci d'afficher cette information*******

A) 3 conférences prévues pour la période du 3 janvier au 10 février 2006

Thème : le handicap date : **mercredi 25 janvier 2006**

lieu : IUFM de vesoul

horaires : 9h à 12h

public cible : personnel de l'AIS (animation pédagogique de circonscription) et tout autre enseignant désirant y participer

intervenant(s) : M. Hartard, inspecteur éducation nationale AIS et intervenant MGEN (proposition par M. Leyder, MGEN)

Thème : responsabilité civiles- pénales : réglementation date : **mercredi 1er février 2006**

lieu : IUFM de Vesoul

horaires : 9h à 11h30

public cible : personnel (priorité enseignants Vesoul nord) et tout autre enseignant désirant y participer

intervenant(s) : Mme Codaccioni, juriste MAIF (proposition par M. Cackel et M. Vermot, MAIF) et un inspecteur de l'éducation nationale ou son représentant

Thème : Lecture - compétences phonologiques et apprentissage de la lecture date : **mercredi 8 février 2006**

lieu : IUFM de Vesoul

horaires : 9h à 12h

public cible : personnel (priorité aux enseignants ayant déposé une candidature sur le dispositif "Former des apprentis lecteurs" 05d0700063 du 6 et 7 février 2006) et tout autre enseignant désirant y participer

intervenant(s) : M. Desvignes (proposition par M. Gatey, conseiller pédagogique Vesoul nord)

B) Conférences prévues après le 10 février 2006

Thème : la maltraitance

date : mercredi à préciser (après le 8 mars 2006) - courant mars ou avril 2006

lieu : IUFM de Vesoul

horaires : 9h à 12h

public cible : personnel de la circonscription de Vesoul nord (animation pédagogique de circonscription) et tout autre enseignant désirant y participer

intervenant(s) : intervenant MGEN (proposition par M. Leyder, MGEN), un inspecteur de l'éducation nationale ou son représentant et un personnel de la santé scolaire

Thème : L'assurance maladie : les enjeux aujourd'hui date : **mercredi 22 mars 2006**

lieu : IUFM de Vesoul

horaires : 9h à 11h30

public cible : toute catégorie de personnel désirant y participer : enseignants, personnel administratif, PE1, ...

intervenant(s) : M. Laxat, intervenant MGEN (proposition par M. Leyder, MGEN) et un inspecteur de l'éducation nationale ou son représentant



un projet pour l'académie de Besançon volet 1^{er} degré - déclinaison Hte-Saône

pour assurer la réussite de chaque élève

axe 1 Instruire pour mieux qualifier

OBJECTIFS

ACTIONS

apprentissages fondamentaux

- renforcer**
- la maîtrise de la langue dès la maternelle
 - les résultats en mathématiques
 - le goût pour les sciences de l'école au lycée
 - l'efficacité de l'enseignement des langues vivantes
 - la place de la culture

- » » développement des approches transversales favorisées, mobilisation des corps d'inspection, mise en place de groupes ressources
- » » liaison école-collège, traitement différencié des besoins
- » » actions de formation, groupes départementaux «sciences», coordination entre les pratiques en sciences et en technologie, information sur les carrières scientifiques
- » » optimisation de la continuité école-collège, renforcement de la place de l'allemand
- » » utilisation de référents culturels pour donner du sens aux apprentissages

élévation du niveau de formation et de qualification

- lutter**
- pour améliorer la liaison formation initiale — formation continue

axe 2 Eduquer pour mieux responsabiliser

formation du citoyen

- développer**
- l'éducation pour la santé et la prévention des risques pour le bien-être des élèves
 - l'éducation à l'environnement pour un développement durable
 - la démocratie scolaire et conforter la laïcité
 - le dialogue avec les familles
 - l'écoute et l'expression des élèves
 - les actions sportives véhiculant des valeurs citoyennes

ouverture à l'environnement socio-économique

ouverture à l'environnement européen et international

ouverture culturelle

éducation aux médias par les médias

- promouvoir**
- l'analyse et l'approche critique des médias

axe 3 Former aux nouvelles approches des savoirs

technologies de l'information et de la communication au service de l'enseignement (TICE)

- conforter**
- les apprentissages fondamentaux des élèves en matière de TIC

politique documentaire

- mobiliser**
- les ressources et les compétences en s'appuyant sur le réseau CRDP-CDD

■ pour accompagner les élèves et les personnels

axe 1 accompagner les élèves

élèves en difficulté

prévenir ■ illettrisme et le décrochage

OBJECTIFS

ACTIONS

⇒ utilisation des évaluations nationales, actions précoces de prévention et de remédiation en centrant l'éducation prioritaire sur les apprentissages, en liaison avec le plan de cohésion sociale

besoins éducatifs particuliers

assurer ■ la continuité de la scolarité pour les enfants malades ou hospitalisés
■ la prise en charge et l'accompagnement des élèves handicapés de l'école au lycée
■ l'accompagnement des élèves nouveaux arrivants et les enfants du voyage

axe 2 accompagner les personnels

formation continue des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation

épauler ■ l'actualisation des connaissances et des pratiques
■ les professeurs, notamment ceux entrant dans le métier
■ les personnels de l'Éducation nationale pour l'amélioration du système éducatif

formation initiale et continue des personnels d'encadrement

axe 3 mieux utiliser les ressources de la communication

communication interne et externe

valoriser ■ la politique académique
■ les actions menées dans l'académie

■ pour optimiser le pilotage

axe 1 développer le pilotage et la gestion

circulation de l'information

Mise en place de la LOLF

axe 2 développer la culture de l'évaluation

évaluation des choix pédagogiques

réfléchir ■ sur l'efficacité des enseignements au regard de la réussite des élèves

axe 3 anticiper les évolutions du système éducatif

CAHIER DES CHARGES SIMPLIFIE 2006 / 2007 en direction des écoles

1 Finalités

Viser à améliorer les performances de tous les élèves de l'école primaire dans la perspective d'une meilleure adaptation et réussite au collège. Conforter les personnels dans leurs missions, les accompagner dans la mise en œuvre de projets communs fondés sur la richesse des complémentarités professionnelles.

Quatre types de formation :

- académique
- départementale ou bassin
- **de circonscription (écoles, réseaux, équipes de circonscription)**
- institutionnelle (animation pédagogique, conférence, journée, séminaire, colloque)

Ce cahier des charges intègre les priorités nationales et académiques. Il vise à favoriser la continuité des apprentissages entre le premier et le second degré.

1.1 Priorités nationales 2006/2007 parues le 14 novembre 2005

1. *Enseignement des langues vivantes à l'école*
2. *Maîtrise de la langue*
3. *Dispositifs d'aide et de soutien pour la réussite des élèves*

NB : Les priorités nationales du 2^{ème} degré sont :

- 1) Dispositifs d'aide et de soutien pour la réussite des élèves au collège
- 2) Plan de rénovation de l'enseignement des LV
- 3) Scolarisation des élèves handicapés

1.2 Priorités académiques

1. *Maîtrise de la langue (orale, écrite)*
2. *Enseignement des langues vivantes*
3. *Aide aux élèves handicapés ou en difficulté (scolaire, comportementale)*
4. *Enseignement des mathématiques*
5. *Mise en œuvre des circulaires parues :*
 - 5.1. *Liaisons 1^{er} / 2^{ème} degré - écoles-collège ;*
 - 5.2. *Liaisons inter-cycles (accompagnement dans l'élaboration des projets d'écoles) ;*
 - 5.3. *Formation à l'Éducation à l'Environnement vers un Développement Durable ;*
 - 5.4. *TICE et FOAD (Technologies de l'Information et de la Communication ; Formation Ouverte A Distance) ;*
 - 5.5. *Éducation à la santé (plan quinquennal de prévention) : gestes première urgence, détection des troubles du langage, santé nutritionnelle, lutte contre les conduites "déviantes"*
6. *Accompagnement des enseignants lors de l'entrée dans le métier (1^{er} degré)*
7. *Formation des personnels*

1.3 Prise en compte de la circulaire de rentrée 2005/2006 dans l'élaboration du PAF 1^{er} degré 70 année 2006-2007

PREVISION DE DEPENSES

Bureau formation continue
5, place Beauchamp
70 013 Vesoul cedex

tél. : 03 84 78 63 25
email : annie.mallen@ac-besancon.fr
fax: 03 84 78 63 63

NOM DU DISPOSITIF :
MODULE Numéro :
CODE (si connu) : à déterminer par le chargé de mission
DATES (si connues) : à déterminer par le chargé de mission

NOM DU RESPONSABLE :

REEMPLIR 1 FICHE PAR MODULE

I -- INTERVENANTS

NOM, PRENOM (si connu ou) NOMBRE	FONCTION, GRADE	Education nationale (à cocher)	HORS Education nationale (à cocher)	NBRE D' HEURES	RESERVE A L'ADMINISTRATION

II -- DEPLACEMENTS : intervenants

NOM, PRENOM	DATES	DEPLACEMENTS PREVUS	COMMUNE RESIDENCE PERSONNELLE	COMMUNE RESIDENCE ADMINISTRATIVE	RESERVE à l'administration

III -- FRAIS PEDAGOGIQUES

NATURE	MONTANT ESTIME (en euros)
<i>Réservé à l'Administration</i>

Ce document est à retourner à :
Inspection académique
Bureau de la formation continue, 5 place Beauchamp 70013 Vesoul cedex
Aucune dépense ne pourra être engagée sans l'accord de l'Administration.

III -- ACCORD DE L'ADMINISTRATION :

L'inspecteur d'académie

Jean-Louis Brison

3- EXAMENS ET CONCOURS

L'INSPECTION ACADEMIQUE DE LA HAUTE-SAONE COMMUNIQUE :

EXAMEN DU CERTIFICAT DE FORMATION GENERALE

Les inscriptions auront lieu du

LUNDI 27 FEVRIER AU VENDREDI 31 MARS 2006 inclus

à l'inspection académique de la Haute-Saône
division des élèves, de la pédagogie et des examens
5, place Beauchamp - BP 419 - 70 013 Vesoul cedex

Cet examen qui s'adresse aux candidats **non titulaires d'un diplôme** et qui ne sont plus soumis à l'obligation scolaire durant l'année civile en cours aura lieu le

jeudi 18 mai 2006

pour les candidats individuels scolaires (élèves des IME-IMPRO, centres éducatifs spécialisés, ALEFPA).

Pour les candidats soumis au contrôle en cours de formation en français et mathématiques (3^{ème} d'insertion, SEGPA, EREA) l'épreuve orale avec dossier de stage aura lieu le :

vendredi 19 mai 2006

Pour retirer les dossiers d'inscription et obtenir tous les renseignements complémentaires utiles s'adresser à l'inspection académique - division des élèves, de la pédagogie et des examens - BP 419 - 5, place Beauchamp - 70013 Vesoul cedex - ☎ : 03.84.78.63.44 ou 03.84.78.63.45.